



- Charte Qualité -

Voici la charte qualité DJ CERTIFIÉ PRO à laquelle le prestataire/DJ qui a souscrit à ce label s'est engagé à respecter.

A/ ADMINISTRATIF

- 1/ Etre animateur/ DJ généraliste spécialisé en soirée dansante Public et Privée.
- 2/ Exercer cette activité déclarée.
- 3/ Avoir souscrit à une assurance civile professionnelle et valide à ce jour.

B/ MATERIEL

- 1/ Disposer d'un matériel de qualité professionnel aux normes de sécurité.
- 2/ Présentable (esthétique, propre, dépoussiérée).
- 3/ Devanture de sono (support esthétique).
- 4/ Disposer d'un matériel de secours nécessaire afin d'assurer la prestation.
- 5/ Câbles et fils aux normes de sécurité et fixés au sol ou pied(s).

C/ COMMERCIAL

- 1/ Rencontrer son client minimum 1 fois avant la date de l'évènement.
- 2/ Tenue vestimentaire irréprochable lors de l'entretien avec son client.
- 3/ Ponctualité et Politesse irréprochable.
- 4/ Etre à l'écoute du client et le conseiller sur son projet.
- 5/ Savoir présenter ses services avec le maximum de précisions.
- 6/ Etablir un devis avec toutes les précisions du contenu de votre prestation.
- 7/ Etablir un contrat en 2 exemplaires (le client et vous).
- 8/ Etre à la disposition de son client pour le conseiller et le renseigner pour toutes ses questions concernant son projet (Musique, jeux etc).
- 9/ Accepter la Play-liste du client concernant les musiques qu'il souhaiterait à sa soirée.
- 10/ Dans le cas où l'animateur est une autre personne, le client doit être avisé et devront se rencontrer avant la prestation.
- 11/ Le tarif de la prestation doit être cohérent par rapport à la qualité du service proposé et doit être compétitif vis-à-vis de ses confrères locaux.
- 12/ Avoir un entretien téléphonique ou rencontrer de nouveau son client maximum 8 jours avant la date de la prestation afin de faire le point sur les derniers détails.

D/ LA PRESTATION

- 1/ Ponctualité lors la livraison et l'installation du matériel.
- 2/ Fin de l'installation du matériel maximum 30 minutes avant le début de la représentation.
- 3/ Faire le point avec le traiteur ou responsable de la restauration sur toutes les animations prévues pendant le repas (par les invités ou vous-même).
- 4/ Pour toutes animations (jeux ou autres...) présentées par le prestataire, le client doit être informé de la nature de chaque jeu et des éventuels gages.
- 5/ Etre courtois et respectueux avec tous les invités et les intervenants liés à l'évènement (traiteur, serveur, photographe...).
- 6/ Respecter le contrat d'engagement signé avec le client.
- 7/ Respecter les consignes, annonces et play-liste que le client vous aura confié.
- 8/ Respecter le niveau sonore en fonction de la salle et des convives.
- 9/ Disposer d'un large choix musical afin de satisfaire toutes les générations.
- 10/ Adapter sa programmation musicale en fonction des invités.
- 11/ Etre à l'écoute de toutes suggestions musicales lors de la prestation aussi bien des invités que du client.
- 12/ Ne pas consommer d'alcool ou tous types de produits stupéfiants lors de la prestation.
- 13/ La politesse, la courtoisie et la discrétion seront irréprochables lors de la prestation.

En cas de non-respect des clauses ci-dessus, l'agrément au Label "DJ CERTIFIÉ PRO" peut être résilié immédiatement et définitivement.

Authenticité de cette charte :

Le prestataire/DJ qui vous a remis ce document doit être en possession d'une carte d'agrément personnalisée à son nom, comme celle-ci :



SAS OTC FRANCE au Capital de 10.000 €

18, Rue Cassin, 74240 Gaillard, France

E-mail : contact@sosdjpro.com

Téléphone : +33 (0)4.50.95.71.23